

*Le Ministre de Suisse à Paris, Ch. Lardy,  
au Président de la Confédération et Chef du Département politique,  
A. Lachenal*

RP<sup>1</sup>

Paris, 28 janvier 1896

[...]<sup>2</sup> Est-ce que l'arrangement anglo-français signé à Londres le 15 janvier est la fin ou bien n'est-il qu'une étape?

Tout n'est pas inséré dans le livre jaune français. La question est de savoir si la France et l'Angleterre, en neutralisant le centre du Siam, ont entendu que, pour la partie non neutralisée, chacune d'elles laisserait champ libre à l'autre. Dans les lettres échangées à Londres le 15 janvier entre M. de Courcel et Lord Salisbury, il a été déclaré que chacun des deux gouvernements avait le désir «d'entretenir avec le Siam les relations les plus amicales, de respecter les conventions existantes et d'avoir une commune sollicitude pour la sécurité et la stabilité de ce royaume». Comme le traité franco-siamois du 3 octobre 1893 qui fixe le Mékong pour frontière entre le Siam et la France fait partie des traités existants et a même été visé expressément à la fin du chiffre 1<sup>er</sup> de la déclaration anglo-française du 15 janvier, et comme M. Berthelot se félicite de cette insertion dans la lettre qu'il adresse à son collègue des Colonies pour lui notifier l'arrangement franco-britannique, on devrait en conclure que le respect du Siam dans les frontières jaunes de la carte ci-jointe est dans la volonté des deux grands voisins de

---

1. *Note en tête du document*: en circulation, aux légations.

2. *Référence à une carte annexée indiquant la délimitation des zones.*

cet Etat. Ce qui confirme cette manière de voir, c'est la lettre ci-jointe adressée le jour même de la signature par Lord Salisbury à l'Ambassadeur d'Angleterre à Paris et qui ne figure pas dans le livre jaune français; il y est dit: «On pourrait croire que, parce que nous nous sommes engagés et avons reçu l'engagement de la France de n'envahir en aucun cas ces territoires déterminés, nous mettons en doute la valeur absolue des titres et droits des Siamois sur le reste de leurs possessions ou tout au moins que nous traitons ces droits avec indifférence. Toute interprétation de ce genre présenterait sous le jour le plus faux les intentions dans lesquelles cet arrangement a été signé. Nous reconnaissons entièrement au Siam son droit absolu et indiscuté de jouir de tous les territoires qui d'après un long usage ou les traités existants, sont compris dans ces domaines; et il n'est rien dans notre action présente qui diminue la validité des droits du Roi de Siam aux parties de son territoire qui ne sont pas affectées par le traité.

Nous avons choisi une aire particulière pour l'application des stipulations de ce traité, non parce que les titres du Roi de Siam sur les autres parties de ses domaines sont moins valides mais parce que c'est cette aire qui importe à nos intérêts en tant que nation commerciale».

Si cette politique devait prévaloir, si la France entend en réalité prendre tout ce qui est à l'est du bassin neutralisé du Ménam dans un avenir plus ou moins éloigné, il paraît que les Anglais se sont assurés de très bons morceaux dans la partie non neutralisée du côté de la Birmanie et de la presqu'île de Malacca. La vallée du Menmioun produit d'énormes quantités de bois de teck d'une grande valeur, et, dans la presqu'île de Malacca se trouvent des mines de zinc dont le gouvernement siamois tire chaque année trois à quatre millions sous la forme de taxes d'exportation. En outre, on n'a pas neutralisé la partie la plus étroite et la plus basse de l'isthme de Malacca (10° degré de latitude nord), où les Anglais pourraient faire assez facilement un canal d'une importance militaire et commerciale de premier ordre.

Si donc les Français voulaient interpréter l'arrangement du 15 janvier comme leur permettant de s'emparer de la partie non neutralisée orientale du Siam, ils mettraient la main sur d'immenses surfaces et sur Chantabouri, mais ces immenses surfaces sont, paraît-il, sans valeur commerciale et leur administration coûte fort cher au Siam; quant au port de Chantabouri il n'a plus d'intérêt si les Français ne peuvent plus aller s'emparer de Bangkok neutralisé. En donnant à l'arrangement du 15 janvier cette interprétation conquérante, les Français fourniraient à l'Angleterre l'occasion de mettre la main sur des territoires beaucoup plus petits, il est vrai, mais infiniment supérieurs comme valeur commerciale et minière, et aussi de mettre la main sur l'emplacement du canal de Malacca.

Pour tous ces motifs le Siam espère que la convention du 15 janvier sera interprétée par les deux parties *bona fide*; en tout cas elle garantit la vallée du Ménam, c'est-à-dire le cœur du royaume, contre des intrigues ultérieures; les Siamois ont été tenus au courant de toute la négociation par Lord Salisbury et voient la situation sous un jour favorable pour eux, après avoir passé par des alternatives d'espoir et de grand découragement. L'habileté avec laquelle l'Angleterre a sauvegardé ses intérêts à l'ouest pour le cas où la France se déciderait à «faire grand» à l'est me laisse quelque peu sceptique.

Quant au fameux *Etat tampon* qui, au nord du Siam devait être remis à la Chine pour séparer la Birmanie anglaise du Tonkin français, il est mort après avoir fait beaucoup de bruit pendant deux ans à l'état de *foetus*. L'effondrement de la puissance chinoise l'aurait privé de toute vitalité et en aurait fait un nid de pirates. Salisbury, *qui a la passion des transactions, qui est parfois transigeant jusqu'à la témérité*, a taillé dans le vif et accepté le Haut-Mékong comme frontière sans s'inquiéter du contact des possessions anglaises et françaises. Il est probable qu'il n'ira pas beaucoup de Français dans ces régions éloignées du Haut-Mékong, tandis qu'en neutralisant le Siam lui-même dans sa partie la plus peuplée, les deux contractants ont, je l'espère, rendu un service à la cause de la paix. En tous cas les Français peuvent se féliciter de ce qui arrive, car ils consolident vis-à-vis de la première puissance coloniale du monde la situation de leur empire indo-chinois en assurant à cet empire des limites que jamais Napoléon III, lorsqu'il s'emparait de Saïgon en Cochinchine ou Jules Ferry lorsqu'il commençait l'entreprise du Tonkin n'avaient osé entrevoir dans leurs rêves les plus audacieux. Somme toute, la France, malgré d'immenses difficultés, malgré ses défaites de 1871, malgré de nombreuses défaillances parlementaires, malgré des changements incessants dans la personne de ses hauts fonctionnaires en Indochine, a obtenu des résultats immenses et a emmené l'Angleterre à les accepter. La France saura-t-elle tirer parti de ces grandes richesses? C'est la question; en tout cas elle a été récompensée de son attitude plus réservée que celle de l'Empereur d'Allemagne dans l'affaire du Transval. Si, le 1<sup>er</sup> janvier, M. Félix Faure avait envoyé aussi un télégramme au Président Krüger au lieu de laisser simplement agir la presse et la diplomatie, la convention du 15 janvier ne serait peut-être pas signée.